

belles eaux-fortes, le *Jardin des Supplices*, d'amusantes enseignes de Paris de Jean Dufour, Gorvel, des lithographies de Léandre dont *la Mariée*, impression intéressante déjà donnée par lui en peinture, des études de nu de M^{me} Ripa de Roveredo, d'un art consciencieux. Le graveur est honnête artiste, en principe. Il est rare de visiter un salon sans en trouver quelques-uns d'une rare valeur. Mais à ce salon l'ensemble est moins bon qu'ailleurs.

MÉMENTO. — L'Aide amicale aux Artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs donne son bal annuel le 23 mai à Bullier. Le but de l'œuvre est de venir en aide aux artistes par des achats d'œuvres. Mais (et c'est cela qui fait la particularité et l'utilité de l'Aide amicale) l'œuvre achetée demeure la propriété de l'artiste qui peut l'emprunter pour l'exposer et la vendre, à la condition de verser à l'œuvre la moitié de la plus value obtenue. La somme ainsi acquise est employée à obliger un autre artiste et ainsi l'obligé devient à son tour bienfaiteur. Les résultats de ce mode d'organisation ont été excellents.

C'est pour se procurer des ressources, en dehors de ses nombreux cotisants, que l'Aide Amicale donne un bal à Bullier. La salle sera décorée par l'élite des jeunes peintres sous la direction d'Othon Friesz. De nombreux artistes du ballet apporteront leur concours à leurs camarades des arts plastiques qui se chargent de l'humour et des cortèges. On y verra des membres de l'Institut et des peintres de Montparnasse, tout l'art. Les efforts de la présidente de l'Aide, M^{me} Gustave Kahn, ont si bien réussi au bal de l'an dernier, qu'on peut s'attendre cette année à la plus belle fête.

Retenir ses billets dans toutes les galeries de tableaux, ou au Bal Bullier, ou au siège social de la société, 82, rue Vaneau

Prix des billets: vingt-cinq francs l'entrée. Loges de six places, trois cents francs. Loges de dix places, cinq cents francs.

GUSTAVE KAHN.

POÉTIQUE

André Dumas : *Du métier de poète*, « Belles-Lettres », novembre 1912. — F... : *Pourquoi l'on écrit en vers*, « Nos Poètes », 15 novembre 1913. — *Qu'est-ce que le vers français ?* « Nos Poètes », 15 décembre 1913. — Jean Hyther : *Les techniques modernes du vers français*, Les Presses universitaires de France, 1923.

Jusqu'à présent je n'ai guère discoursu que des vers qui obéissent dans leur ensemble à la tradition *officielle*, ceux dont les variétés ne changent pas dans la composition du poète le fond graphique. Comme les observateurs rigoureux des règles les

plus factices répètent toujours les mêmes arguments sans rien répondre aux faits qu'on leur prouve, qu'ils en discutent sans vouloir même rechercher ce qui correspond à la réalité ou non, il me faudrait enfoncer chaque fois des portes à maintes reprises ouvertes. Ce serait fastidieux, et je veux en finir aujourd'hui avec des théories qui faussent, qui appauvrissent lamentablement la poésie française; elles reposent d'ailleurs sur d'incroyables contradictions, sur de graves imprécisions ou sur une fabuleuse ignorance.

J'ai gardé dans ce but un article déjà ancien de M. André Dumas, Président de la *Société des Poètes français*, **Du métier de poète**. Sur les vingt-cinq petits chapitres dont il se compose, il n'y en a peut-être pas un, dès qu'il y est touché à la technique, qui ne renferme des lignes inacceptables. L'auteur s'abrite d'abord derrière Sully-Prudhomme et M. Auguste Dorchain : «... Le vers est un verbe musical qui soutient la pensée sur les ailes du rythme, *mais en excluant la note pour ne pas s'identifier au chant.*» En admettant que les termes de « vers », de « verbe », de « musical », de « pensée », enfin de « rythme », aient été exactement définis et compris, rien à dire sur la première partie de la phrase : il n'est pas un poète ni une poésie qu'elle ne puisse accorder; un mouvement dans l'harmonie, tel est bien en toute langue l'élément général de l'expression poétique. Mais comment ce « verbe musical » pourrait-il exclure « la note »? Comment un son quelconque (et dès qu'il y a parole n'y aurait-il pas son?) ne posséderait-il pas sa note? Comment une succession de notes ne constituerait-elle pas un « chant »? Entre le chant verbal et le chant musical proprement dit il n'y a que des différences de degrés, des intervalles pour la musique plus étendus, qui se rapprochent à volonté et s'unissent au besoin à la parole naturelle. Cette opposition, en soi, est un non-sens.

Elle ne suffit pas du reste à M. André Dumas, qui soutient que le vers se distingue de la prose autant, et davantage, par l'écriture que par le son.

De ce que la poésie suscite des images visuelles, il les identifie par la plus étrange confusion à des images « typographiques » que le poète respecterait en associant scrupuleusement des vers égaux en syllabes écrites et des rimes semblables en lettres. Ainsi ce qui doit disparaître pour l'oreille garderait sa valeur en étant

un signe superfétatoire, de nulle existence non seulement vocale, mais verbale.

Pour appuyer cette affirmation, l'auteur ne craint pas de s'aventurer jusque dans la poésie du moyen âge dont il me paraît fort peu connaître les procédés. Il écrit :

Si la poésie n'est faite que pour l'oreille, pourquoi les poètes se soucieraient-ils de l'orthographe des mots placés à la rime ? pourquoi, notamment, ne feraient-ils pas rimer des mots s'achevant par *s*, *x* ou *z* avec des mots finissant par d'autres consonnes, c'est-à-dire des pluriels et des singuliers ?

D'excellents poètes le font et ont raison de le faire, parce qu'ils estiment que la phonétique est seule maîtresse. L'anthologie de M. van Doorén reproduit des poèmes du XII^e siècle. Les vers cités ne contiennent pas une rime de singulier et de pluriel...

La loi dont nous parlons est la loi non écrite, plus forte que la loi promulguée, acceptée par le consentement unanime. *Le Roman de la Rose*, *la Farce de Pathelin* ont souci de la respecter. Montaigne cite vingt-neuf sonnets de La Boétie, pleins d'invention, de gentillesse (et d'hiatus), où vous ne trouverez pas la rime d'un singulier et d'un pluriel. Si Joachim du Bellay revenait sur terre, lui qui n'élidait pas et faisait des hiatus, rien ne l'étonnerait plus que les libertés que nous prenons à cet égard. De toutes les licences possibles aucune n'est plus contraire à tout notre génie poétique.

Mais d'où vient cette tradition si forte qu'elle apparaît dès le moyen âge pour demeurer indiscutée jusqu'au Symbolisme ?

Et M. André Dumas de remonter aux rimes latines après la perte définitive de la quantité (dont la valeur *fixe* fut toujours d'ailleurs plus ou moins artificielle) : toutes les lettres s'y prononçant, le français aurait gardé à la rime le même scrupule. Ainsi nous y aurions conservé avec raison de simples lettres devenues parasites, alors qu'elles représentaient en latin des sons véritables ! M. Dumas constate qu'il n'a vu cette explication nulle part ; je le crois sans peine.

Jusqu'au XIV^e siècle le français usait encore d'un certain nombre de cas, et l'*s* finale était la caractéristique d'un cas ; après le XIV^e, elle ne fut plus que le signe du pluriel. Mais ce signe indiquait une différence de son, de timbre, différence qui ne fut complètement perdue que dans le courant du XIX^e siècle, avec bien d'autres délicatesses musicales, par suite de notre enseignement graphique. Pour *valet*, on disait un *valé*, l'*é* bref et aigu, et des *valè*, l'*è* grave et long.

Certaines populations de l'ouest font encore parfaitement sentir en parlant la distinction du pluriel et du singulier. Elle existait pour toutes nos voyelles. Par conséquent l's finale muette indiquait un changement phonétique de la syllabe qu'elle terminait (1). Aujourd'hui, si on peut le regretter à certains égards, puisque cette exactitude précisait de plus fines valeurs phoniques, cette signification de l's n'existant plus, le nombre des rimes en est légitimement augmenté. Nous n'avons gardé le souvenir d'un timbre particulier au pluriel que dans la survivance au Conservatoire et à la Comédie-Française des articles *les, des, ces*, prononcés *lè, dè, cè*, avec l'è ouvert des pluriels de nos aïeux. Les rimeurs qui, comme M. Damas, s'entêtent aujourd'hui à unir les s muettes sans rien savoir des vraies raisons d'autrefois, et en ayant perdu la connaissance des timbres qu'elles signalaient, font des vers français, comme déjà le poète Claudien des vers latins à l'imitation de Virgile, en dehors de toute réalité vivante

C'est de même, sans tenir compte aucunement de cette réalité, que l'auteur nous parle de l'élision, de l'hiatus, de l'e féminin, des césures.

Il en arrive à supprimer toutes les conquêtes de notre poésie depuis la Pléiade et depuis leur enrichissement par les romantiques :

Quand un poète prétend avoir déplacé les césures pour assouplir ses vers, n'en croyons rien : ce n'est pas vrai. Il a travaillé trop vite, avec la correction souvent justifiée que ses auditeurs n'y verraient rien ; et n'ayant pas trouvé une forme parfaite, cherche à faire appeler *souples* des vers qui sont tout simplement *boiteux*.

Voilà à quelle pauvreté nous conduirait un « Président de la Société des Poètes », si cette présidence pouvait représenter une autorité quelconque.

Cette autorité, nous la chercherions encore vainement dans les articles techniques signés F..., publiés en tête de la Revue *Nos Poètes*. Dans le n° 2, il croit nous expliquer **Pourquoi l'on écrit en vers**.

Il n'y a pas de chant sans rythme, et il n'y a de rythme que dans

(1) Au xvi^e siècle, Robert Etienne signale dans sa *Grammaire*, que la syllabe *oi(t)* du singulier des verbes était allongée au pluriel par la finale (*ent*) ; *il aymoient, ils aymoient*.

la poésie (!) La prose n'a pas de rythme, elle ne peut pas en avoir... (!)
L'une est un discours, l'autre est un chant...

Mais pourquoi la poésie est-elle un chant ?

C'est qu'elle a le rythme, tandis que la prose n'a que le nombre... (!)

Qu'est-ce que le rythme ?

Un ancien, Aristoxène, le définit à peu près ainsi : l'écoulement des temps forts et des temps faibles dans la durée...

(Cet « à peu près » est en effet excellent, mais on va voir que F... en rétrécit singulièrement la portée et le comprend tout de travers.)

Toute la musique moderne est fondée sur le retour périodique de ces temps forts qui marquent le rythme ; il en était de même pour la musique ancienne (?) sauf quelques petites différences... (!)

La poésie versifiée, qui n'est pas autre chose qu'un chant, a, comme toute espèce de chant, ses temps forts ; on les sentira parfaitement si l'on veut bien réciter, en battant la mesure (!) quelques vers de Racine, de Victor Hugo, de Verlaine.

La prose la plus harmonieusement balancée, celle de Bossuet, de Chateaubriand, de Flaubert n'a pas de rythme à proprement parler (?) par la raison qu'elle n'est point soumise à un rythme uniforme, enfermée dans le cadre rigide des temps musicaux (!) Donc, elle ne peut chanter, le chant n'étant que rythme.

Que voulez-vous qu'on dise devant une pareille accumulation d'erreurs ? Confusion de la durée et de l'intensité, confusion du rythme et de la mesure, confusion de l'équilibre du mouvement avec sa symétrie, rien ne manque. Ainsi il n'y aurait pas de chant sans retours périodiques et « uniformes », alors qu'un chant expressif tend à rompre, même dans les cas les plus simples, toute rigidité ; et la prose pourrait exister sans rythme, comme si tout mouvement organisé n'était pas forcément rythmé par des temps forts et des temps faibles, équilibré par des alternances plus ou moins déterminées des éléments qui le composent. La différence primordiale entre la prose et les vers est uniquement dans une détermination plus volontaire en poésie des alternances motrices du langage. Mais elles se trouvent toutes dans la prose, seulement sans mise en valeur aussi précise ; et une phrase du Code civil, une période de Bossuet ou de Chateaubriand, une strophe de Ronsard, des vers de Racine pourraient être soumis concu-

remment à une analyse rythmique qui montrerait les bases communes de leur mouvement.

Constatons toutefois qu'avec F... il y a un progrès sur M. André Dumas : c'est une salade, mais une salade d'éléments qui seraient justes s'ils étaient compris ; temps forts, temps faibles, périodes, les phénomènes communs à la musique et à la poésie, et dans cette communauté à des lois physiques fondamentales, ne sont pas séparés.

Avec **Qu'est-ce que le vers français ?** du n° 3, nous entrons dans les règles mêmes de notre prosodie :

C'est la tradition qui fait tout, qui règle, tout en matière de poésie et d'art national, non pas seulement parce qu'elle est autorisée par une ancienneté vénérable, mais encore et surtout parce qu'elle a ses fondements dans la logique et dans la nature même... (?)

Voyons donc quelle est la forme traditionnelle du vers français, telles que l'ont fixée les lois de notre langage.

Il n'y a en français, comme en italien, comme en espagnol, comme en anglais et en allemand qu'un seul (?) élément prosodique tout à fait incontestable qui est l'accent tonique. Dans ces différentes langues, le jeu des longues et des brèves n'est ni assez perceptible ni assez varié pour intéresser dans la formation du vers... (?)

C'est donc l'accent tonique qui, dans la poésie de l'Europe moderne, crée le rythme, et la syllabe accentuée tient précisément le rôle du temps fort dans la mesure...

Mais ce qui est possible dans une langue aux sonorités puissantes et rudes [tel que l'allemand]... ne l'est plus lorsqu'il s'agit d'un idiome aux résonances atténuées, discrètes et volontiers assourdies... (?) Notre accentuation, relativement à celle des autres idiomes, est très faible : de plus elle est uniforme, puisqu'elle porte toujours sur la dernière syllabe d'un mot, ou sur l'avant-dernière s'il se termine par une muette... Il faut de toute nécessité lui adjoindre un autre élément : la fixité du nombre des syllabes.

Nous tenons à présent la définition du vers français. Il est formé d'un nombre fixe de syllabes, parmi lesquelles certaines plus fortement accentuées marquent les temps forts du rythme. Exemple :

*Ariane, ma sœur, de quel amour blessée
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée*

Racine.

*Les donneurs / de sérénades
Et les belles écouteuses*

Verlaine.